

## ARRÊTÉ N° 2025\_026

### DÉSIGNANT LES AGENTS DÉPARTEMENTAUX COMPÉTENTS POUR CONTRÔLER LES ÉTABLISSEMENTS SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX ET LES ACCUEILS FAMILIAUX POUR PERSONNES ÂGÉES ET PERSONNES HANDICAPÉES ADULTES

#### LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la santé publique ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L.313-13, L.133-2 et L.441-2 ;

Vu l'élection le 1<sup>er</sup> juillet 2021 de M. Stéphane Troussel à la présidence du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis ;

Vu l'arrêté du président du Conseil départemental n° 2023-082 du 13 mars 2023 désignant les agents départementaux de la direction de l'autonomie compétents pour contrôler les établissements et services sociaux et médico-sociaux dans le champ du handicap et du grand âge ;

Sur proposition du directeur général des services du Département ;

#### ARRÊTE :

**ARTICLE PREMIER.** - Les agents départementaux habilités à réaliser des contrôles, sur place ou sur pièces, dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux et en accueil familial, pour personnes âgées et personnes handicapées adultes au sein de la direction de l'autonomie sont :

- La directrice de l'autonomie, Mme Elodie Seven ;
- La directrice adjointe de l'autonomie, Mme Leonor Cortes ;
- La cheffe de service de l'offre médico-sociale, Mme Christelle Gallo ;
- La cheffe adjointe du service de l'offre médico-sociale, Mme Louise Véron ;
- La cheffe de service des parcours et prestations à domicile, Mme Elsa Vergier ;
- La cheffe adjointe du service des parcours et prestations à domicile, Mme Elise Conrath ;
- La cheffe de pôle Grand âge, Mme Halima Touil ;
- Le chef de pôle Défi handicap, M. Thierry Louesdon ;
- Les chargés de développement de l'offre médico-sociale :
  - Mme Catherine Agius ;
  - Mme Khadija Belfoul ;

- Mme Sophie Borgi ;
  - M. Joris Bouzouma-Sarrazin ;
  - M. Olivier Collé ;
  - Mme Nathalie Duflos ;
  - Mme Alia Ferron Belaïd ;
  - Mme Johanna Laou ;
  - M. Ahmed Mansour ;
  - M. Erwan Penhouët ;
- Les chargés de suivi des services d'aide et d'accompagnement à domicile :
- Mme Amel Chetouane ;
  - Mme Nathalie Cortes ;
  - Mme Léa Dacier ;
  - Mme Kokoe Myosotis Kwawu ;
  - Mme Selsabila Sid ;
- La coordinatrice du pôle prévention et projets, Mme Isma Osmane-Zalambani ;
- La référente du dispositif de prévention de la maltraitance, Mme Laura Djennad ;
- Le chef de projets transformation de l'offre médico-sociale, M. Jawad En Nosse ;

**ARTICLE 2.** - L'arrêté du président du Conseil départemental n° 2023-082 du 13 mars 2023 est abrogé.

**ARTICLE 3.** - Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

**ARTICLE 4.** - Le directeur général des services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Département.

Le président du Conseil départemental

Date d'affichage du présent acte,  
le

Date de notification du présent acte,  
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,  
le